

Date de dépôt : 19 février 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Embauche massive de frontaliers par les CFF : quel rôle joue l'OCE ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 janvier 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le dépôt CFF de Genève et de Lausanne recrute environ 15 personnes chaque année. Courant 2019, les CFF ont engagé 60 personnes en qualité d'assistants clientèle, toujours rattachées au dépôt de Genève et de Lausanne. Curieusement, parmi ces 60 personnes, 56 seraient des ressortissants UE décrochant leur premier emploi en Suisse.

La très forte proportion de frontaliers dans la volée surprend, car la formation d'assistant clientèle aux CFF (contrôleur) ne requiert aucun prérequis particulier et s'effectue en huit mois seulement. Les candidats doivent être en possession d'un certificat d'apprentissage de trois ans, d'une maturité ou d'une qualification équivalente. La formation peut ainsi être aisément effectuée par des demandeurs d'emploi indigènes, dont notamment des chômeurs seniors qui essuient de nombreux refus d'employeurs potentiels en raison de leur âge, ou par des personnes en reconversion professionnelle après un licenciement. On le sait, le chômage des personnes de plus de 50 ans est particulièrement inquiétant. Pour celles et ceux que l'on appelle « seniors », leur seul âge constitue un handicap pour retrouver un emploi.

En l'espèce, ces 56 frontaliers et 4 Suisses seront opérationnels d'ici à l'été 2020 et sillonneront toute la Suisse romande à bord des véhicules CFF. Le très fort pourcentage de personnel frontalier parmi les personnes recrutées par les CFF pour le dépôt de Genève et de Lausanne s'explique peut-être par l'organisation de stands par l'ex-régie fédérale en France voisine ayant

conduit à un maximum de candidatures provenant de l'autre côté de la frontière.

A titre de comparaison, un arrangement en vigueur depuis 2014 entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les TPG permettrait de fournir 60% des besoins en nouveaux chauffeurs, le reste provenant des candidatures spontanées. L'établissement de droit public cantonal est d'ailleurs titulaire du label « I+ pour tous », une reconnaissance destinée aux entreprises qui engagent (à compétences égales) ou qui participent activement au recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève. Il a été créé pour favoriser le retour en emploi de personnes discriminées sur le marché du travail, soit à cause de leur âge, d'un handicap, d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel ou d'une période trop longue au chômage.

Mes questions sont les suivantes :

- L'OCE est-il intervenu auprès des CFF pour promouvoir le recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève ?*
- L'OCE s'est-il efforcé de placer auprès des CFF des chômeurs de plus de 50 ans ou des personnes en reconversion professionnelle suite à un licenciement ?*
- Pourquoi l'OCE ne développe-t-il pas un partenariat avec les CFF, à l'image de celui avec les TPG, en vue d'assurer les besoins en personnel de l'entreprise auprès des demandeurs d'emploi indigènes ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est particulièrement sensible à la question du soutien et de l'encouragement à apporter aux personnes inscrites au chômage dans le cadre de la mise au concours de postes. C'est précisément pour cette raison qu'une directive transversale oblige les entités publiques subventionnées par l'Etat de Genève à adresser, en premier lieu, leurs offres de postes à l'office cantonal de l'emploi (OCE). S'agissant du secteur privé, celui-ci est tenu d'annoncer également les postes vacants pour les secteurs et fonctions dont le taux de chômage dépasse 5 % dès le 1^{er} janvier 2020.

Cela étant, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions relatives aux CFF :

– ***L'OCE est-il intervenu auprès des CFF pour promouvoir le recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève ?***

L'OCE collabore avec les CFF depuis 2011 principalement pour des postes vacants en lien avec les services techniques (mécanicien, personnel non-roulant, entretien du réseau, monteur de ligne, etc.). Depuis 2018, l'OCE contribue également au recrutement de pilotes de locomotive rattachés au dépôt de Genève.

En 2019, les CFF ont procédé à des recrutements d'assistants clientèle sans le concours des ORP genevois et vaudois.

Aussi, la situation décrite dans la question urgente écrite étant connue de l'OCE depuis quelques mois, celui-ci a aussitôt pris contact avec les CFF. Sur cette base, les CFF se sont engagés à collaborer avec l'OCE pour les prochains engagements d'assistants clientèle prévus en 2020 et 2021. Ainsi, 20 à 30 postes environ seront à pourvoir par année.

La volonté de l'OCE est de développer ce partenariat et de l'inscrire dans la durée.

– ***L'OCE s'est-il efforcé de placer auprès des CFF des chômeurs de plus de 50 ans ou des personnes en reconversion professionnelle suite à un licenciement ?***

Comme mentionné ci-dessus, l'OCE, par l'intermédiaire de ses conseillers en personnel, propose et proposera aux CFF les demandeurs d'emploi, sans discrimination d'âge, qui répondent aux compétences des postes vacants.

- ***Pourquoi l'OCE ne développe-t-il pas un partenariat avec les CFF, à l'image de celui avec les TPG, en vue d'assurer les besoins en personnel de l'entreprise auprès des demandeurs d'emploi indigènes ?***

La collaboration mise en place avec les TPG s'est construite sur plusieurs années dans le cadre de la directive transversale cantonale.

L'OCE s'appuie bien entendu sur cette expérience pour développer d'autres partenariats à l'instar de ce qui est en train de se mettre en place avec les CFF.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS